

ENTRÉE EN IFSI

AS-AP ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



TOUT-EN-UN POUR RÉUSSIR ÉCRIT ET ORAL



Tout sur la sélection,
les études et le métier



Outils pour la rédaction du CV
et de la lettre de motivation



Auto-évaluation



Tout le cours : domaine sanitaire
et social et calculs simples
+ méthode et conseils du jury



+ de 150 QCM et exercices
et 33 sujets corrigés

OFFERT EN LIGNE



- ▶ 8 tutos sur les calculs
- ▶ 60 flashcards interactives
- ▶ + de sujets corrigés
- ▶ Fil d'actu mois par mois

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

CONCOURS ENTRÉE EN IFSI

AS-AP et formation professionnelle continue

TOUT-EN-UN
POUR RÉUSSIR ÉCRIT ET ORAL

Isabelle Bisutti

Cadre de santé formateur et responsable de formation continue en IFSI (Paris)

Sébastien Drevet

Enseignant en mathématiques et formateur en tests psychotechniques (Grenoble)

Marion Gauthier

Formatrice en culture sanitaire et sociale et en méthodologie de l'écrit et de l'oral
en école de préparation aux parcours paramédicaux et sociaux

Fil d'actualité

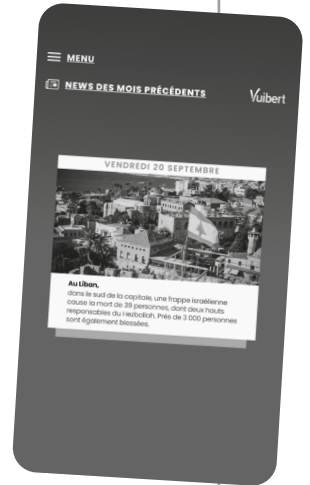


www.lienmini.fr/221503-01

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



ISBN : 978-2-311-22075-9

Conception de la couverture et de l'intérieur : Primo Primo

Composition de la couverture : Les PAOistes

Composition : Hervé Soulard

Photographie de couverture : Adobe Stock © Monkey Business

Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2025 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

PARTIE 1

AVANT DE COMMENCER



Travail
réalisé

● Votre sélection, votre métier	9	☐
1. Tout savoir sur la sélection	9	☐
2. Le parcours spécifique	13	☐
3. Tout savoir sur les études	14	☐
4. Tout savoir sur le métier	23	☐
● Auto-évaluation	35	☐

PARTIE 2

RÉUSSIR L'ÉPREUVE DE RÉDACTION ET/OU RÉPONSES À DES QUESTIONS DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL



● Présentation de l'épreuve	39	☐
● Maîtriser l'orthographe	40	☐
● Auto-évaluation – Orthographe	50	☐
● Maîtriser les compétences pour la rédaction	54	☐
● Fiches pour réviser la culture sanitaire et sociale	67	☐
1. Fiche 1 : les aidants familiaux	67	☐
Entraînement	70	☐
2. Fiche 2 : la famille	70	☐
Entraînement	72	☐
3. Fiche 3 : la place des femmes dans la société	73	☐
Entraînement	76	☐
4. Fiche 4 : le handicap	77	☐
Entraînement	80	☐
5. Fiche 5 : les différentes formes de maltraitance	81	☐
Entraînement	84	☐
6. Fiche 6 : le vieillissement de la population	85	☐
Entraînement	87	☐
7. Fiche 7 : les maladies à incidence sociale	88	☐
Entraînement	93	☐

8. Fiche 8 : le secret médical	93	☐
Entraînement	97	☐
9. Fiche 9 : les lois de bioéthique en France	97	☐
Entraînement	100	☐
10. Fiche 10 : la protection de l'environnement	101	☐
Entraînement	104	☐
11. Fiche 11 : la pandémie de Covid-19 : une crise aux répercussions multiples	105	☐
● Suivre l'actualité 2024-2025	108	☐
● S'entraîner avec des QCM	114	☐
● Sujets blancs corrigés	116	☐
Sujet n° 1	116	☐
Sujet n° 2	118	☐
Sujet n° 3	119	☐
Sujet n° 4	121	☐
Sujet n° 5	124	☐
Sujet n° 6	126	☐
Sujet n° 7	127	☐
Sujet n° 8	129	☐
Sujet n° 9	131	☐
Sujet n° 10	132	☐
Sujet n° 11	133	☐
Sujet n° 12	135	☐
Sujet n° 13	137	☐
Sujet n° 14	139	☐

PARTIE 3 RÉUSSIR L'ÉPREUVE DE CALCULS SIMPLES



● Présentation de l'épreuve	143	☐
● Fiches pour réviser les calculs simples	145	☐
1. Fiche 1 : la numération	145	☐
Entraînement	147	☐
2. Fiche 2 : l'addition	148	☐
Entraînement	150	☐
3. Fiche 3 : la soustraction	151	☐
Entraînement	154	☐
4. Fiche 4 : la multiplication	154	☐
Entraînement	157	☐
5. Fiche 5 : la division	158	☐
Entraînement	163	☐

6. Fiche 6 : les unités de mesure	164	☐
Entraînement	169	☐
7. Fiche 7 : les unités de temps	171	☐
Entraînement	175	☐
8. Fiche 8 : proportionnalité et produit en croix	175	☐
Entraînement	178	☐
9. Fiche 9 : les fractions	179	☐
Entraînement	181	☐
10. Fiche 10 : les pourcentages	182	☐
Entraînement	186	☐
● S'entraîner avec des QCM	187	☐
● S'entraîner avec des sujets blancs corrigés	189	☐
Sujet n° 1	189	☐
Sujet n° 2	192	☐
Sujet n° 3	194	☐
Sujet n° 4	196	☐
Sujet n° 5	199	☐
● Annales corrigées	202	☐
Sujet n° 1 : Épreuve de sélection IFSI, Douai, 2024	202	☐
Sujet n° 2 : Regroupement des IFSI de l'académie de Marseille (PACA), Marseille, 2024	204	☐

PARTIE 4

RÉUSSIR L'ÉPREUVE ORALE : L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



● Présentation de l'épreuve	211	☐
● Réfléchir à son projet en amont	214	☐
● Savoir rédiger un curriculum vitae et une lettre de motivation	218	☐
● Conseils pour réussir l'oral	229	☐
● S'entraîner pour l'oral	234	☐

BOÎTE À OUTILS



1. Sigles à retenir	244	☐
2. Référentiel de formation	245	☐

POUR ALLER PLUS LOIN

EN 1 CLIC



RESSOURCES NUMÉRIQUES

● Fil d'actu mois par mois	2
● 60 flashcards interactives	72, 144 et 201
● Sujets d'annales, blancs et d'entraînement (culture générale sanitaire et sociale) ..	140
● 8 tutoriels	201
● Sujets d'annales, blancs et d'entraînement (calculs simples)	207
● Outil – Développer l'estime de soi	229
● Outil – Maîtriser le langage non verbal	229

PARTIE 1



Avant de commencer

● Tout savoir sur la sélection	9
● Le parcours spécifique	13
● Tout savoir sur les études	14
● Tout savoir sur le métier	23
● Auto-évaluation	35



1. TOUT SAVOIR SUR LA SÉLECTION

Pour le parcours passerelle = AS qui peuvent bénéficier d'un parcours sur seulement 2 années de formation, je ne sais pas s'il faudrait faire un chapitre spécifique, sachant qu'ils doivent dans un premier temps réussir l'épreuve de sélection que nous décrivons dans cet ouvrage. À la suite de la mise en œuvre du référentiel de formation en soins infirmiers en 2009, différentes modifications ont eu lieu en ce qui concerne les épreuves de sélection pour les personnes concernées par la formation professionnelle.

*La dernière révision des modalités de sélection faite par le ministère de la Santé et de la Solidarité concerne **les aides-soignants (AS)**. Cette réforme a été mise en place pour faciliter l'accès en IFSI selon les besoins de recrutement et aussi pour valoriser le métier d'aide-soignant(e).*

***L'arrêté du 3 juillet 2023**¹ stipule que les AS expérimentés et remplissant les conditions décrites ci-après peuvent accéder à la formation en soins infirmiers directement en 2^e année de formation, sous réserve d'avoir réussi les épreuves de sélection (écrit et oral).*

ATTENTION

Cette modalité d'entrée en formation nécessite des expériences professionnelles diverses et variées.

1. <https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-formations-aux-metiers-de-la-sante/article/la-formation-en-soins-infirmiers-pour-les-aides-soignants>.

1 Quelles sont les modalités d'admission en IFSI ?

● **Pour les bacheliers (qui ont obtenu un baccalauréat) et les élèves en réorientation**, la sélection se fait par le biais de la plateforme Parcoursup.

Dans le dossier à remplir sur Parcoursup, il vous faudra renseigner votre **parcours scolaire** dans la **fiche Avenir** : intitulé du baccalauréat et notes obtenues, justification des diplômes obtenus après le bac ; vos activités (parcours professionnel, bénévole, investissement dans des associations...) et les compétences développées en lien avec votre futur projet de formation ; vos loisirs ; et un **projet de formation motivé** décrivant les raisons de votre choix.

● **Pour les candidats en formation professionnelle continue (FPC) ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la santé (aides-soignants, auxiliaires de puériculture) ou dans un domaine en dehors de la santé**, vous devez passer des épreuves de sélection.

● Pour les aides-soignants(es) en formation professionnelle continue souhaitant bénéficier de la **passerelle** (passage direct en 2^e année de formation) :

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein en tant qu'AS (soit 4 200 heures) réalisée pendant les 5 dernières années ;

- présenter une attestation de formation de gestes et soins d'urgence (AFGSU) en cours de validité. Si la vôtre n'est plus valide, il vous faudra l'actualiser avant votre admission en 2^e année de formation. Cette formation peut être prise en charge par votre employeur ;

- avoir réussi les épreuves de sélection pour entrer en IFSI au plus tôt l'année précédant votre demande de passerelle en institut de formation ;

- exprimer par écrit votre engagement à vouloir participer au parcours spécifique et avoir réfléchi aux conséquences d'une reprise d'études dans votre vie professionnelle et personnelle ;

- soutien et validation de votre demande par votre employeur. Il devra pour cela valider vos compétences et connaissances acquises en tant qu'AS en renseignant un livret de positionnement de phase 1. Par la suite, l'IFSI dans lequel vous allez postuler en prendra connaissance pour valider votre entrée en 2^e année de formation. Il est entendu que les candidats sélectionnés seront considérés comme ayant un haut potentiel pour réussir ce parcours ;

- validation du parcours spécifique de 3 mois de formation intensive.

TÉMOIGNAGE



Quels ont été pour vous les facteurs déclenchants pour ce projet de formation ?

Une étudiante en 2^e année d'IFSI

Depuis l'âge de 18 ans, je participais à la vie associative de la Croix-Rouge. Mais avec la naissance de mes enfants, j'ai eu moins de temps à consacrer à cette activité : comment allier les deux ? Ce fut une démarche progressive, un véritable projet de famille et on a réfléchi aussi à l'aspect financier. C'est un projet dont la mise en place a pris un an.

2 Quand les épreuves de sélection ont-elles lieu ?

Depuis la mise en œuvre de l'arrêté du 3 juillet 2023 (parcours passerelle AS/IDE), les dates des épreuves de sélection ont été modifiées pour permettre aux IFSI organisant ce parcours intensif de pouvoir le programmer entre avril et juin précédant la rentrée (exemple : épreuves en décembre 2025 pour une entrée en septembre 2026 ou février 2027, parcours spécifique entre avril 2026 et juin 2026). Pour les rentrées de septembre ou de février, **elles ont lieu entre mi-décembre et fin janvier**. Pour chaque région, les dates seront les mêmes pour tous les IFSI de la région. Donc vous ne pouvez passer l'épreuve que dans un seul institut. Selon les régions, les dates peuvent varier, ce qui vous laisse la possibilité de vous présenter à plusieurs épreuves de sélection pour vous donner des chances supplémentaires.

Selon votre lieu d'habitation, vous pouvez être proches d'un Institut dépendant d'une autre région. Par exemple, une personne logeant dans le sud de l'Essonne peut postuler à l'IFSI d'Orléans (lieu qui peut être à proximité de votre domicile même si ce n'est pas la même région).

Il s'agit d'épreuves de sélection ; il n'en demeure pas moins qu'il vous faudra faire partie des meilleurs candidats pour prétendre à l'entrée en formation.

3 Comment choisir l'IFSI dans lequel postuler ?

Avant votre inscription à cette sélection, nous vous conseillons d'**identifier les instituts de formation à proximité de votre domicile** ou près desquels vous pourriez vous loger. Les études pour devenir infirmier demandent un rythme soutenu et les temps de trajet longs peuvent occasionner fatigue et démotivation, ce qui risque d'influencer négativement vos apprentissages. Il est possible de s'en sortir en habitant loin, mais cela se fera au prix d'une dépense d'énergie intense.

Pour choisir votre futur IFSI, vous pouvez participer à des **journées portes ouvertes**. Elles sont organisées le plus souvent en début d'année civile car elles permettent également d'informer les candidats bacheliers qui seront admis par la voie Parcoursup.

Certains IFSI diffusent sur leurs sites Internet des éléments qui vous permettent d'effectuer vos choix tels que : projets pédagogiques, informations sur les méthodes pédagogiques utilisées au cours de la formation, offres de stages par le biais d'Erasmus, etc.

ATTENTION

Lors du choix des IFSI pour lesquels vous allez postuler, il est important d'identifier les universités auxquelles ils sont rattachés, car des cours auront lieu sur le site de l'université.

4 Comment s'inscrire à la sélection ?

Les inscriptions s'effectuent entre octobre et début décembre. Les IFSI vous informent par le biais de leurs sites Internet, et bien souvent le **dossier d'inscription** est téléchargeable.

Pour vous inscrire, vous devrez constituer un dossier composé de :

- la copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour en cours de validité) ;
- les photocopies de vos diplômes ;
- la (ou les) attestation(s) employeur(s) et vos attestations de formation continue ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation ;
- le paiement des frais d'inscription (variable selon les IFSI, de l'ordre de 100 € à 130 € environ) ;

Pour les candidats « passerelle », un écrit signifiant votre engagement à poursuivre la formation en 2 ans.

Lors de cette inscription, vous devez identifier un deuxième vœu (c'est-à-dire un IFSI dans lequel vous postulez si vous n'êtes pas sur la liste principale de votre premier choix). L'admission à l'IFSI de votre second choix ne se fera que si leur liste principale n'est pas complète.

À la suite de votre inscription, vous recevrez une convocation pour le jour J.

ATTENTION

Les inscriptions se font en lien avec le partenariat universitaire (chaque IFSI est rattaché à une université) et les dates des épreuves de sélection sont fixées par l'ARS (agence régionale de santé) de chaque région. Lors de votre inscription, vérifiez bien les dates proposées pour que celles-ci correspondent à votre choix d'établissement et n'oubliez pas qu'il y a des dates limites. Si votre dossier n'est pas complet ou parvient après cette date limite, il ne sera pas pris en compte. C'est une première modalité de sélection.

5 Quelle est la nature des épreuves ?

Il existe deux épreuves obligatoires :

1. Une épreuve écrite composée de deux sous-épreuves (notée sur 20 points)

● **Une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social – d'une durée de 30 min et notée sur 10 points.**

Vous devrez répondre à des questions dans le domaine sanitaire et social. Cela permet au jury d'évaluer vos qualités rédactionnelles, votre aptitude à l'analyse et à l'argumentation, ainsi que votre compréhension de votre futur environnement professionnel.

● **Une sous-épreuve de calculs simples – d'une durée de 30 min et notée sur 10 points.**

Elle permet au jury d'évaluer votre niveau en mathématiques.

2. Une épreuve d'entretien portant sur votre expérience professionnelle – d'une durée de 20 min et notée sur 20 points.

En vous appuyant sur le dossier précédemment cité (copie de votre pièce d'identité, photocopies de vos diplômes, attestation(s) employeur(s) et attestations de formation continue, CV et lettre de motivation), vous exprimerez votre motivation et valoriserez vos expériences antérieures.

Pour réussir la sélection, il vous faut obtenir une note au moins égale à 20/40, obtenue par cumul des notes de l'épreuve écrite et de l'entretien.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves (écrite ou entretien) est éliminatoire.

ATTENTION

Dès votre inscription, pour les personnes en reconversion professionnelle, vous devez vérifier votre statut vaccinal et commencer les mises à jour nécessaires. Vous devez être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B. Si vous n'êtes pas à jour au moment de la rentrée et que vous devez commencer les différentes vaccinations, la faisabilité de votre premier stage sera compromise. Et la durée de votre formation sera plus longue.

Les professionnels de santé sont de façon générale à jour dans leurs vaccinations, mais n'oubliez pas de vérifier.

Pour les candidats « passerelle », l'attestation AFGSU en cours de validité (pour être à jour, il suffit d'avoir fait un recyclage datant de moins de 4 ans).

2. LE PARCOURS SPÉCIFIQUE

Cette formation accélérée s'adresse aux personnes AS qui ont réussi les épreuves de sélection et ont rempli les conditions décrites précédemment.

Ce parcours accéléré est censé « remplacer » la première année de formation.

D'une durée **de 175 heures**, soit 12 semaines, divisée en 5 séquences, dont 5 semaines de stage.

Les objectifs de cette formation sont :

- capitaliser sur votre expérience acquise pour consolider les compétences et connaissances en lien avec les sciences infirmières ;
- développer les connaissances requises en 1^{re} année de formation ;
- acquérir des méthodes de travail adaptées au niveau universitaire et licence.

Depuis la rentrée de février 2025, une cinquantaine d'IFSI en France organisent ce parcours. Pour vous renseigner consultez le site <https://sante.gouv.fr>.

Le programme de formation

Formation en présentiel et en continu qui requiert un investissement personnel intense :

- accompagnement pédagogique individualisé, projet professionnel et personnel (35 heures). Vous serez accompagné(e) tout au long du parcours par un formateur de l'IFSI et d'un(e) IDE (infirmier diplômé d'État) tuteur travaillant dans l'établissement partenaire. Ils vous guideront et vous soutiendront pour relever les nombreux défis de ce parcours exigeant ;

- domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes de travail et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3 et 6 du référentiel de formation infirmier, soit 105 heures ;
- domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6, et 7, soit 35 heures ;
- domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4, soit 70 heures ;
- un stage de 5 semaines visant à mettre en pratique les savoirs acquis pendant les enseignements théoriques, soit 175 heures.

Financement de ce parcours : par votre employeur, le plus souvent, dans le cadre de la formation continue.

3. TOUT SAVOIR SUR LES ÉTUDES

L'organisation du cursus de formation en soins infirmiers est régie par l'arrêté du 31 juillet 2009.

La formation au diplôme d'État d'infirmier (DEI) entre dans le cadre du système licence-master-doctorat (LMD). Le diplôme d'État d'infirmier équivaut à une licence, ce qui permet à ceux qui le veulent de poursuivre leurs études avec un master. La formation en soins infirmiers est universitaire, ce qui signifie que chaque IFSI est rattaché à une université.

1 Combien de temps dure la formation ?

Les études pour devenir infirmier durent **3 ans** et sont organisées en **6 semestres** de vingt semaines.

C'est une **formation en alternance**, ce qui signifie que vous suivez à la fois :

- **une formation théorique** : 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), de travaux dirigés (1 050 heures) et de travaux personnels guidés (300 heures) ;
- **une formation clinique** : 2 100 heures.

Les enseignements sont dispensés sur une base de 35 heures par semaine.

Pour chaque année de formation, vous bénéficiez de périodes de vacances : 15 jours de vacances en hiver, 15 jours au printemps et 8 semaines, en juillet et août, pour les vacances d'été.

2 Quelles sont les 10 compétences du référentiel de formation ?

Le diplôme d'État d'infirmier s'obtient par l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS), ce qui correspond à l'obtention des 10 compétences suivantes :

● **Cinq compétences propres au métier d'infirmier :**

- **Compétence 1** : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

■ **Cinq compétences transverses, que l'on retrouve dans certaines professions paramédicales :**

- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- **Compétence 7** : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- **Compétence 8** : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes
- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

– par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence (ECTS) ;

– par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence lors des stages.

Les aides-soignants (AS) ou auxiliaires de puériculture (AP) qui souhaitent devenir infirmiers et ayant réussi l'examen de sélection sont dispensés des enseignements de la compétence 3 et du premier stage au cours du semestre 1. La plupart des instituts de formation conseillent pourtant de suivre les cours de la compétence 1 et ne dispensent pas du premier stage, qui permet de se positionner comme étudiant et non comme professionnel de santé ayant déjà un diplôme.

TÉMOIGNAGE



En première année de formation, les étudiants (AS/AP) ont l'expérience du soin et une approche du patient professionnelle et démystifiée. Ils agrémentent les cours pratiques d'anecdotes : cela concrétise davantage les apports.

Sophie P., formatrice

La plupart de ces étudiants comprennent qu'ils passent d'une posture de professionnel aguerri à une posture d'apprenant. Ce qu'ils savent ou croient savoir est bousculé à la fois par l'apport de nouvelles connaissances, la confrontation avec les autres apprenants, et la prise de conscience d'un niveau de responsabilité supérieur.

Par ailleurs, le mémoire de fin d'études requiert des compétences rédactionnelles et de compréhension d'articles scientifiques ou très spécialisés. Si l'étudiant a des lacunes dans ce domaine, et s'il les connaît, il sera fondamental qu'il les travaille avant d'arriver en formation.

3 Comment se déroule la formation théorique ?

La formation théorique se déroule sur 2 100 heures réparties sur 3 années. Les enseignements sont dispensés sous forme de :

- **cours magistraux (CM)**, dans lesquels un enseignant dispense un cours à des étudiants ;

– **travaux dirigés** (TD), dans lesquels les étudiants mettent en application leurs savoirs théoriques ;

– **travaux personnels guidés** (TPG), dans lesquels un enseignant s’assure que les étudiants sont capables d’effectuer des recherches, de préparer des exposés ou des projets, et de réaliser des travaux en semi-autonomie. Ce peut être également un temps d’échange.

Les cours sont dispensés pour partie à l’université par des enseignants-chercheurs. Au sein de l’IFSI, ce sont des cadres de santé, dits cadres formateurs, ou des professionnels de santé « experts » qui donnent les cours. Tous vous permettront d’acquérir les 10 compétences du référentiel de formation.

TÉMOIGNAGE



À mon entrée en formation, j’étais sereine. Je connaissais déjà beaucoup de choses, ayant exercé pendant 10 ans dans différents services. Mais en début de première année, les cours ont commencé à s’accumuler sur mon bureau. Je ne m’étais pas imaginé avoir à approfondir des connaissances que je pensais maîtriser (l’UE 2.10 sur l’hygiène en particulier). Les cours du semestre 1 représentent les bases. Après trois mois de doutes et d’incertitudes, je me suis demandé si je serai capable d’y arriver. J’ai finalement réussi à trouver un rythme de travail.

Une étudiante en
1^{re} année, anciennement
aide-soignante

Le référentiel de formation du diplôme d’État d’infirmier est ainsi constitué de 36 matières de formations réparties dans des unités d’enseignements (UE). Ces unités d’enseignement sont présentes dans plusieurs semestres.

CHAMPS DISCIPLINAIRES	UE CORRESPONDANTES
Sciences humaines, sociales et droit (champ universitaire)	UE 1.1 S1, S2 Psychologie, sociologie et anthropologie
	UE 1.2 S2, S3 Santé publique et économie de la santé
	UE 1.3 S1, S4 Législation, éthique, déontologie
Sciences biologiques et médicales (champ universitaire)	UE 2.1 S1 Biologie fondamentale
	UE 2.2 S1 Cycle de la vie et grandes fonctions
	UE 2.3 S2 Santé, maladie, handicap et accidents de la vie
	UE 2.4 S1 Processus traumatiques
	UE 2.5 S3 Processus inflammatoires et infectieux
	UE 2.6 S2, S5 Processus psychopathologiques
	UE 2.7 S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs

CHAMPS DISCIPLINAIRES	UE CORRESPONDANTES
Sciences biologiques et médicales (champ universitaire) <i>(suite)</i>	UE 2.8 S3 Processus obstructifs
	UE 2.9 S5 Processus tumoraux
	UE 2.10 S1 Infectiologie et hygiène
	UE 2.11 S1, S3, S5 Pharmacologie et thérapeutiques
Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes	UE 3.1 S1, S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
	UE 3.2 S2, S3 Projet de soins infirmiers
	UE 3.3 S3, S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
	UE 3.4 S4, S6 Initiation à la démarche de recherche
	UE 3.5 S4 Encadrement des professionnels de soins
Sciences et techniques infirmières, interventions	UE 4.1 S1 Soins de confort et de bien-être
	UE 4.2 S2, S3, S5 Soins relationnels
	UE 4.3 S2, S4 Soins d'urgence
	UE 4.4 S2, S4, S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
	UE 4.5 S2, S4 Soins infirmiers et gestion des risques
	UE 4.6 S3, S4 Soins éducatifs et préventifs
	UE 4.7 S5 Soins palliatifs et fin de vie
	UE 4.8 S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques
Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	UE 5.1 S1 Accompagnement de la personne dans la réalisation des soins quotidiens
	UE 5.2 S2 Évaluation d'une situation clinique
	UE 5.3 S3 Communication et conduite de projet
	UE 5.4 S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires
	UE 5.5 S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
	UE 5.6 S6 Analyse de la qualité des soins et traitement de données scientifiques et professionnelles
	UE optionnelle
Méthodes de travail (champ universitaire)	UE 6.1 Méthodes de travail et TIC
	UE 6.2 Anglais

LE SERVICE SANITAIRE

Depuis la rentrée de septembre 2018, le service sanitaire est mis en œuvre pour tous les étudiants en santé (étudiants en soins infirmiers et étudiants en médecine). Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la prévention et la promotion de la santé et permet des échanges entre les différentes filières.

Pour les étudiants en soins infirmiers, ce service a lieu au cours du semestre 4. Il se déroule en trois temps :

- des cours théoriques qui permettent d'acquérir des connaissances, des compétences et des savoir-être nécessaires à l'intervention auprès de publics cibles ;
- des interventions sur les lieux de stage pour délivrer des messages de prévention, animer des ateliers et participer à des actions ;
- une évaluation des actions par les formateurs et par les professionnels du terrain.

4 Comment se déroule la formation clinique ?

Sur les 3 ans de formation, vous effectuerez 6 stages (60 semaines, 2 100 h) :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------------|
| ● Semestre 1 : stage de 5 semaines | } | 15 semaines la première année |
| ● Semestre 2 : stage de 10 semaines | | |
| ● Semestre 3 : stage de 10 semaines | } | 20 semaines la deuxième année |
| ● Semestre 4 : stage de 10 semaines | | |
| ● Semestre 5 : stage de 10 semaines | } | 25 semaines la troisième année |
| ● Semestre 6 : stage de 15 semaines | | |
- (stage en lien avec votre projet professionnel).

Certains IFSI se chargent de trouver les stages, d'autres vous demandent d'effectuer vous-même des recherches pour trouver vos lieux de stage. Vous pourrez également réaliser des stages à l'étranger dans le cadre d'Erasmus ou d'une mobilité internationale.

A. Les spécialités

Votre parcours de stages comportera au moins un stage dans chacune de ces spécialités :

- **Soins de courte durée ou MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) :** pour la prise en charge des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- **Soins en santé mentale et psychiatrie :** pour la prise en charge des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation :** pour la prise en charge de personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement : SSR (soins de suite et rééducation), USLD (unité de soins longue durée).

■ **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : pour la prise en charge des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...) : EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), crèches, médecine scolaire.

Les stages en pédiatrie ou dans les services de réanimation, urgences par exemple ne sont plus obligatoires. Selon votre projet professionnel, vous pourrez effectuer des stages dans ces spécialités, mais il faudra veiller à réaliser les stages obligatoires. Par exemple, votre projet est de devenir infirmière puéricultrice, et vous voulez découvrir la prise en charge d'enfants ? Vos stages obligatoires pourront se faire auprès d'enfants malades ou en situation de handicap, en crèche. Ce qui vous permettra de confirmer votre projet de travailler avec cette population.

B. L'indemnité de stage

Pendant votre scolarité, vous recevrez une indemnité de stage de :

- 36 € par semaine pour les stages de première année ;
- 46 € par semaine pour ceux de deuxième année ;
- 60 € par semaine au cours de la troisième année de formation.

Les montants cités ci-dessus constituent un ordre de grandeur et peuvent être modifiés ou différents selon les régions.

C. Les modalités d'évaluation des stages

Les professionnels du terrain (tuteurs de stage et professionnels de proximité) vont évaluer vos compétences lors de vos stages. Vous posséderez un outil appelé **portfolio** qui servira à mesurer votre progression en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences et des activités infirmières.

Ce support vous permettra de vous autoévaluer et ainsi d'identifier vos points forts et vos axes d'amélioration.

Les stages sont **obligatoires** et leur validation vous permet d'obtenir des **ECTS** (*European Credit Transfert System*), c'est-à-dire des crédits qui attestent de vos compétences. Ils vous seront attribués en fonction des critères suivants :

- Avoir réalisé la totalité du stage, ou plus de 80 % du temps prévu en cas d'empêchement ;
- Avoir analysé des activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;

À la fin de chaque stage, s'il est manifeste que vous n'avez pas acquis les compétences requises, vous pouvez être amené à devoir le rattraper, généralement au cours de l'été, en fin de formation ou au cours des 3 années de formation (les stages seront ainsi décalés et la durée de la formation sera augmentée).

TÉMOIGNAGES



Une étudiante de
1^{re} année, anciennement
aide-soignante

Lors du premier stage, il est difficile de repartir de zéro, d'être encadrée par des aides-soignantes... J'étais redevenue une étudiante, en première année, et non plus une professionnelle. Mais ma connaissance du terrain m'a permis d'avancer plus vite et de progresser. Cette formation est exigeante et demande énormément de travail à la maison, que ce soit pendant les périodes de cours ou pendant les stages.

5 Comment obtenir votre diplôme d'État ?

Tout au long de votre formation, vous allez acquérir des ECTS, c'est-à-dire des crédits. Chaque semestre permet d'obtenir un total de 30 ECTS. En fin de formation, si vous avez obtenu les **180 ECTS** des trois années d'études, parmi lesquels 120 ECTS pour les UE théoriques et 60 pour la formation clinique, **vous obtiendrez votre diplôme d'État et votre licence**. Ces 180 crédits correspondent à l'acquisition des dix compétences du référentiel de formation.¹

Après l'obtention de votre diplôme, vous pourrez exercer dans toute la communauté européenne.

Tout au long de votre formation, vous serez évalué soit par un **contrôle continu**, c'est-à-dire par des travaux répartis sur toute l'année, soit par des **examens terminaux**. Ceux-ci sont organisés à la fin de chaque semestre, généralement au cours de la dernière semaine. Ils prennent la forme de **questionnaires à choix multiples (QCM)**, de **questions à réponse ouverte courte (QROC)**, de **travaux de groupes notés**, d'**analyses de situation** ou d'**épreuves de travaux pratiques (TP)** notées (calculs de dose en situation simulée, au semestre 2, transfusion sanguine en semestre 4 et pose d'une aiguille de Huber sur un cathéter à chambre implantable en semestre 5).

Certaines notes d'un même semestre peuvent se compenser entre elles, à condition qu'aucune des notes obtenues ne soit inférieure à 9/20. Les UE qui donnent droit à compensation entre elles sont définies par l'arrêté du 31 juillet 2009.

ATTENTION

Il existe deux sessions d'examens par an. La 1^{re} se déroule, comme nous l'avons vu, en deux temps, avec une période d'évaluations à la fin de chaque semestre. La 2^e session est unique et concerne les rattrapages des deux semestres précédents. En fonction de la date de votre rentrée, cette 2^e session peut avoir lieu à deux périodes différentes. Si vous avez commencé votre formation en septembre, elle se tiendra fin août, au plus tard en septembre. Si vous avez commencé votre formation en février, elle aura lieu en février de l'année suivante.

1. Référentiel de formation infirmière, décret du 9 juillet 2009.

De plus en plus, les instituts de formation organisent des évaluations tout au long des semestres pour les UE cœur de métier. Les rattrapages peuvent donc avoir lieu au cours du semestre, et non plus seulement à la fin de celui-ci, ce qui permet d'échelonner les évaluations.

Les UE universitaires ont lieu en fin de semestre (tous les IFSI partenaires composent en même temps).



Q u'auriez-vous envie de dire à un futur étudiant en reconversion professionnelle ?

Gail, étudiante en 2^e année, anciennement assistante de communication dans un laboratoire pharmaceutique

Il faut être organisé et motivé. C'est un avantage d'être plus âgé car on sait pourquoi on est là, réellement, et on ne perd pas de temps. Sur les terrains de stage, on a des rapports différents avec nos tuteurs. La 2^e année est moins chargée, moins d'UE et donc moins d'évaluations, et on commence à faire davantage de liens entre notre ancien métier et nos études.



6 Comment financer vos études ?

Les frais à envisager pour la formation sont les suivants :

Droits d'inscription

+

Frais d'inscription (ou droits de scolarité)
(Fixés annuellement par un arrêté ministériel)

+

Frais pédagogiques
(Pour tous les étudiants sauf ceux pris en charge dans le cadre de la formation continue)

+

Contribution vie étudiante et campus
(CVEC - fixée annuellement par arrêté ministériel)

Si vous comptez prendre en charge seul ces frais, renseignez-vous auparavant. Ils peuvent aller de 7 000 à 8 000 € par an.



Nous vous conseillons de faire l'acquisition d'un ordinateur portable avant votre entrée en formation. Vous serez en effet amené à faire des recherches sur Internet pour vos travaux personnels, et vous pourrez vous en servir pour prendre des notes en cours.

Les démarches pour mettre au point votre dossier de financement peuvent être longues et fastidieuses, c'est pourquoi nous vous conseillons de les entamer dès le début de votre choix de projet.

Nous vous déconseillons de travailler pour subvenir à vos besoins pendant vos trois années de formation, car il vous faudra vous consacrer pleinement à vos études. Il est donc important d'anticiper. N'hésitez pas à prendre contact avec les assistants(e)s administratif(ve)s des IFSI pour obtenir des conseils.

Dès le début de la mise en place de ce projet, nous vous conseillons de débiter les démarches pour la prise en charge financière de votre formation. Étant salarié, vous pouvez prétendre à une prise en charge par votre employeur ou par un organisme financeur (TRANSITION PRO, UNIFAF, FONGECIF, ANFH...) de vos trois années de formation.

Les démarches pour le montage de votre dossier de prise en charge sont à effectuer par vos soins :

- **Les étudiants inscrits à France Travail depuis plus de 6 mois au moment de l'entrée en formation, non démissionnaires de leur précédent emploi et/ou ayant signé une AISF** (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation) avec le Pôle emploi ne payent que les frais d'inscription et des frais pédagogiques.
- **Si vous êtes sans emploi**, prendre contact avec le Pôle Emploi de votre domicile afin de définir si vous pouvez bénéficier d'une allocation durant le temps de votre formation, au **moins 6 mois avant votre entrée en formation**. Les personnes ayant démissionné de leur précédent emploi ne peuvent bénéficier de la prise en charge financière par le conseil régional.
- **Si vous êtes salarié issu du privé**, faire une demande de prise en charge auprès de votre employeur et /ou vous renseigner auprès de France Compétences.
- **Si vous êtes salarié issu du public**, vous renseigner auprès de votre employeur au titre de la formation professionnelle.



Vous devez avoir conscience que pendant ces 3 années, vous devrez fournir un travail constant et régulier.

Dans le référentiel de formation, 900 heures de temps de travail personnel sont prévues. Selon votre profil, votre niveau et vos méthodes d'apprentissage, il vous faudra peut-être consacrer une grande partie de vos soirées et de vos week-ends à étudier. Mais ne vous coupez pas de toute activité ni des moments de détente en famille ou entre amis. Si vous faites du sport, continuez pour évacuer les tensions.

Ce projet est personnel, bien sûr, mais il impactera également votre couple ou votre famille. Vous devrez pouvoir compter sur votre entourage pour vous soutenir, vous soulager de certaines tâches et vous accompagner pendant les 3 années de formation.



C comment avez-vous réfléchi à votre prise en charge financière ?

Gail, étudiante en 2^e année, anciennement assistante de communication dans un laboratoire pharmaceutique

Je me suis renseignée sur le site de Pôle Emploi. Avant de m'y inscrire, j'ai négocié une rupture conventionnelle avec mon employeur. J'ai été prise en charge pour les deux premières années de ma formation, car en région Île-de-France la profession d'infirmière était sous tension¹. Je conseille aux futurs étudiants de prendre cet élément en compte dans le choix de leur IFSI. Pour la troisième année, je bascule sur une rémunération de fin de formation (RFF), d'environ 600 € par mois.



4. TOUT SAVOIR SUR LE MÉTIER

1 Définition du métier

DOCUMENT

L'exercice de la profession d'infirmier comporte **l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé**. Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du **secret professionnel**. Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

Source : Légifrance – Article R4311-1

1. Les offres d'emplois étaient importantes au moment où cette candidate a commencé son projet de formation.

2 Quelques chiffres sur le métier

Selon une enquête de la MACSF de début 2025, voici quelques chiffres concernant la profession¹ :

- le nombre d’infirmier(e)s en France : 562 000 sont inscrit(e)s à l’Ordre national des infirmiers en janvier 2025 ;
- l’âge moyen d’un(e) infirmier(e) est de 40,8 ans ;
- une parité relative : 87 % sont femmes et 13 % des hommes ;
- le mode d’exercice : salariés et hospitaliers 65 %, libéral ou mixte 18 %, autres salariés 17 %.

Selon ces données, les revenus moyens sont de l’ordre de :

- 2 530 € brut mensuel dans le secteur public ;
- 2 460€ brut mensuel dans le privé ;
- 2 960 € brut mensuel en libéral.

La profession est encore majoritairement exercée par des femmes. Plus de la moitié des infirmiers exercent à l’**hôpital et dans la fonction publique**, mais la démographie et l’évolution du système de santé laissent présager que dans les années à venir, davantage d’infirmiers exerceront en **extrahospitalier** (soins à domicile). Leur nombre sera également croissant, la DREES envisageant une augmentation de 53 % du nombre d’infirmiers d’ici 2040. Au regard du vieillissement de la population, les postes dans les établissements pour personnes âgées augmenteront.

ATTENTION

Pour exercer cette profession, vous devrez, dès l’obtention de votre diplôme, vous inscrire à l’Ordre des Infirmiers et sur le répertoire ADELI. Il s’agit d’un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés, en mentionnant leur lieu d’exercice et leurs diplômes. C’est grâce à ce recensement que nous pouvons établir des statistiques sur la population infirmière. Les établissements de santé exigent ces formalités au moment de l’embauche.

3 Quelles sont les missions de l’infirmier ?

Votre rôle sera de prendre en charge les personnes malades (adultes, enfants) ou d’accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap.

Depuis novembre 2016, la profession est **régie par un code de déontologie** propre aux infirmiers², dans lequel sont précisés les droits et les devoirs des soignants envers les patients.

1. <https://www.macsfr.fr/actualites/infirmieres-chiffres-cles>

2. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033479578&categorieLien>.

ENTRÉE EN IFSI

AS-AP ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

UN LIVRE COMPLET

Mettez toutes les chances de votre côté

Tout savoir sur la sélection, les études et le métier
en **20 questions-réponses** pour être informé
de ce qui vous attend

Acquérir la méthode

- Test d'**auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions

Valoriser votre dossier de candidature

- Conseils et outils pour élaborer votre **CV**
et votre **lettre de motivation**
- **5 exemples** de dossiers commentés

Retenir l'intégrale du cours

- **21 fiches** pour maîtriser tout le programme

Se mettre dans les conditions du jour J

- Plus de **150 QCM** et **exercices** d'entraînement
- **33 sujets corrigés** dont 10 en ligne

Être prêt pour l'oral

- Suivre les **conseils du formateur** pour comprendre
les **attentes du jury**
- **40 questions possibles** pour le jour J

Toutes les épreuves de votre sélection

Écrit

- Sous-épreuve de rédaction
et/ou réponses à des
questions dans le domaine
sanitaire et social
- Sous-épreuve de calculs
simples

Oral

- Entretien portant sur votre
expérience professionnelle

OFFERT EN LIGNE

- ▶ 8 tutos sur les calculs
- ▶ 60 flashcards interactives
- ▶ + de sujets corrigés
- ▶ + Fil d'actu mois par mois

Des auteurs spécialistes de la sélection

Enseignants et formateurs au plus près de la réalité des épreuves

La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les
Épreuves
pour cibler
ses révisions



Les
Fiches
pour aller
à l'essentiel

ISBN : 978-2-311-22075-9



16,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS